

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 2 mars 2018

Date de publication : 13 mars 2018	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 20 février 2018	Nombre de délégués présents ou représentés : 14

Le 2 mars 2018, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Coulon (79), sous la présidence de M. Stéphane VILLAIN, vice-président.

### Étaient présents ou représentés :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire

*Mme Lydie BERNARD*

*Mme Myriam GARREAU*

*M. Pierre-Guy PERRIER*

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime

*Mme Catherine DESPREZ*

*M. Stéphane VILLAIN*

Au titre du Conseil départemental de la Vendée

*M. François BON*

*M. Arnaud CHARPENTIER*

Au titre des communes

*M. Jean-Pierre SERVANT*

*M. Marc THEBAULT*

*Mme Catherine TROMAS*

Au titre des EPCI

*M. Yann HELARY*

*M. Jean-Claude RICHARD*

*M. Michel SIMON*

Au titre des chambres d'agriculture

*M. Christian AIME*

### Étaient excusés :

M. Bernard BELAUD, M. Benoit BITEAU, M. Joël BLUTEAU, M. Jérémy BOISSEAU, M. Bernard BORDET, M. Pascal DUFORSTEL, M. Nicolas GAMACHE, Mme Séverine VACHON

### **LIFE Baie de l'Aiguillon : demande de financement auprès du Ministère de la transition écologique et solidaire**



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20 • Fax. 05 49 35 04 41  
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

## LIFE Baie de l'Aiguillon : demande de financement auprès du Ministère de la transition écologique et solidaire

### Contexte

Le financement du LIFE prévoyait une subvention de 250.000 €. Une première convention avait été signée par le Ministère et le Parc en 2016.

Le Parc vient d'être avisé du rejet de cette convention par le contrôleur financier de l'Etat ; aussi, le Ministère propose la rédaction d'un nouveau document prévoyant un engagement ferme sur 2018 (montant en cours de définition) puis 2 montants prévisionnels sur 2019 et 2020 qui feront l'objet d'avenants spécifiques.

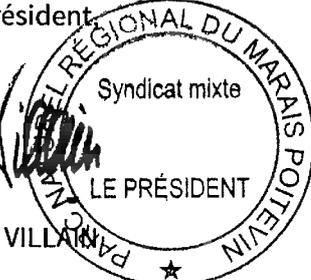
En cas de défaillance du Ministère sur les enveloppes 2019 et 2020, le Parc pourra solliciter le SGAR qui a, de son côté, réservé sur la durée du LIFE une enveloppe annuelle de 50.000 €.

### Décision

Le Bureau décide d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la nouvelle convention de financement ainsi que les avenants éventuels.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour le Président,  
Le Vice-Président,

  
  
Stéphane VILLAIN